

Je veux verser au lycée Louis Armand la part libératoire de la Taxe d'Apprentissage dont mon entreprise doit s'acquitter...

Quel est le mode de calcul à partir de 2020 ?

Le montant total de la taxe d'apprentissage représente **0,68 % de la masse salariale** dont :

- 87 % destiné au financement de l'apprentissage
- **13 % dédiés au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage** (ancien hors quota, appelé part libératoire)

Comment verser la part libératoire ?

Son versement est possible, **directement auprès du lycée Louis Armand** :

- par **virement bancaire**, en utilisant l'intitulé du virement : **TA2020_Entreprise_Ville**

Identifiant national de compte bancaire - RIB				Domiciliation
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	TPLYON
10071	69000	00001004813	78	

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1690	0000	0010	0481	378	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : LPO LOUIS ARMAND

- ou par **chèque bancaire** à l'ordre de : **Agent comptable du Lycée Louis Armand**

Comment obtenir un justificatif de versement ?

Pour nous permettre de **vous adresser un reçu correspondant au versement**, vous devrez nous envoyer le coupon ci-dessous :

- par e-mail : ce.0691644m@ac-lyon.fr

- par courrier :

Lycée Louis Armand
Taxe d'Apprentissage 2020
507 Avenue du Beaujolais
CS60402 GLEIZE
69651 Villefranche s/s Cedex



Coupon de versement - Taxe d'Apprentissage 2020 - part libératoire

Madame/ Monsieur : Qualité :

Représentant l'entreprise : Ville :

Numéro de SIRET : Téléphone :

e-mail : @

Déclare le versement de la somme de : € . . .

Par chèque bancaire (n°)

Par virement (Banque : Date : . . / . . / 2020)